



sur les

# Document Information Communal Risques Majeurs

- *Les zones à risques*
- *Se protéger*
- *Les bons réflexes*



A CONSERVER

## Le mot du Maire

Ce document d'information communal sur les risques majeurs, réalisé par la Ville de Brioude en partenariat avec la Préfecture de la Haute-Loire, est un outil précieux à conserver et à consulter avec attention. Il a été conçu pour vous informer sur les principales menaces naturelles et accidentielles qui pourraient concerter notre ville et ses habitants.

Même si ces risques restent rares, il est essentiel de bien les connaître pour mieux s'en protéger et réagir efficacement en cas de besoin. Ce guide, pensé dans un esprit pédagogique et préventif, témoigne de l'attention particulière que la Ville de Brioude porte à votre sécurité et à celle de vos proches.

Pour aller plus loin, la Ville a également élaboré un Plan Communal de Sauvegarde, consultable en mairie. Ce document détaille les actions à mener et l'organisation mise en place pour faire face, ensemble, à d'éventuelles situations de crise.

Parce que votre sécurité est notre priorité, prenons le temps de nous informer et de nous préparer !

Jean-Luc Vachelard  
Maire de Brioude

## Sommaire

Présentation du DICRIM	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Qu'est-ce que l'information préventive ?	3
<b>Le risque inondation</b>	<b>4</b>
<b>Le risque mouvements de terrain</b>	<b>10</b>
<b>Le risque séisme</b>	<b>14</b>
<b>Le risque feux de forêt</b>	<b>14</b>
<b>Le risque événements météorologiques</b>	<b>15</b>
<b>Le risque rupture de barrage</b>	<b>17</b>
<b>Le risque Transport de Matières Dangereuses</b>	<b>20</b>
Le risque radon	24
<b>Le risque pollution du réseau d'eau potable</b>	<b>25</b>
Système d'alerte des populations	26
Consignes générales applicables à chaque risque	27
Numéros utiles	28

## Présentation du DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de présenter chacun des risques auquel tout ou partie du territoire communal est soumis, et de faire connaître à la population les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre par la municipalité afin de réduire l'impact d'un événement majeur sur les personnes, les biens et l'environnement.

Accompagné d'une campagne d'affichage du risque dans les zones les plus exposées du territoire communal, le DICRIM a également pour but d'informer chacune et chacun d'entre nous sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger en cas d'événement.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande gravité car touchant des enjeux importants. C'est un événement où un seul accident engendre de nombreuses victimes, ou de nombreux dégâts matériels ou encore, de graves dommages à l'environnement.

## Qu'est-ce que l'information préventive ?

Placée sous la double responsabilité du préfet et du maire, l'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se manifester sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances.





## Le risque inondation

### ?

#### Définition et mécanisme

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variable.

Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou par ruissellement provoqués par des pluies importantes et durables.

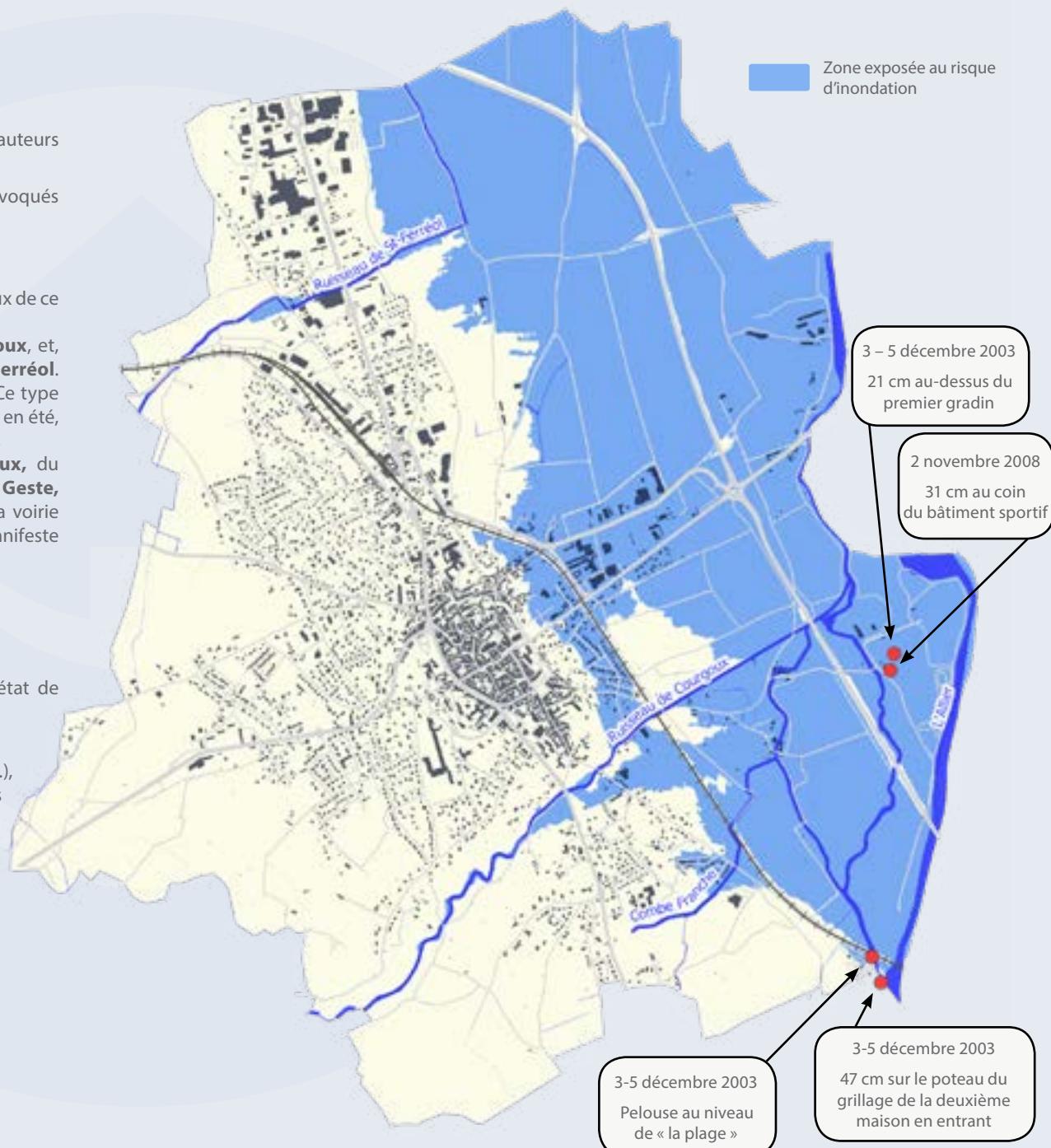
#### A Brioude, elle peut se traduire par :

- l'étalement de type « inondation de plaine » des eaux de l'Allier. La montée des eaux de ce type d'inondation est en générale assez lente.
- l'écoulement torrentiel suite à des précipitations violentes des eaux du **Courgoux**, et, à moindre échelle, du **Ruisseau de Combe Franche** et du **Ruisseau de Saint-Ferréol**. La montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante. Ce type d'inondation, est d'autant plus dangereux que les rivières sont souvent asséchées en été,
- la stagnation des eaux pluviales dans les points bas (**lotissements de la Gazelle**),
- le ruissellement localisé en secteur urbain, notamment à partir du **Courgoux**, du **Ruisseau de Combe Franche**, du **Ruisseau de Saint-Ferréol** et du **Ruisseau du Geste**, aujourd'hui canalisé, traversant le bourg. Cela correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruissellent lors d'orages violents. Ce type d'inondation se manifeste surtout aux points bas ou par contournement d'ouvrages sous dimensionnés

#### L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant<sup>1</sup>,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol, elle-même liée à l'état de saturation par les pluies antérieures,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Les paramètres météorologiques (fonte des neiges, assèchement des sols, ...), l'entretien des rivières et l'imperméabilisation des sols sont des facteurs aggravants des inondations.



<sup>1</sup> unité de surface représentant l'aire de réception des précipitations s'écoulant vers un cours d'eau.



## Historique

La commune a connu plusieurs inondations, la dernière crue « importante » de l'Allier étant survenue en novembre 2008, avec un débit enregistré à Vieille-Brioude de 1040 m<sup>3</sup> /s. La précédente crue de décembre 2003 (voir photos suivantes) avec un débit de 970 m<sup>3</sup> /s et celle de 2008 étaient des crues inférieures à la fréquence trentennale (1423 m<sup>3</sup> /s). La crue de référence pour la rivière Allier est la crue centennale de 1866 (9,21 m) avec 2 500 m<sup>3</sup> /s à Vieille-Brioude. D'autres crues également très fortes ont eu lieu en 1875 (7,50 m), 1907 (6,80 m), 1943 (5,75 m), 1994 (5,88 m) et récemment 2019 (4,5m).

## La crue du 4 décembre 2003 ...

L'entrée du camping de la Bageasse



Le pont sur la Branche Marinière



Le moulin de Dardelin



La route vers le Moulin de la Tour



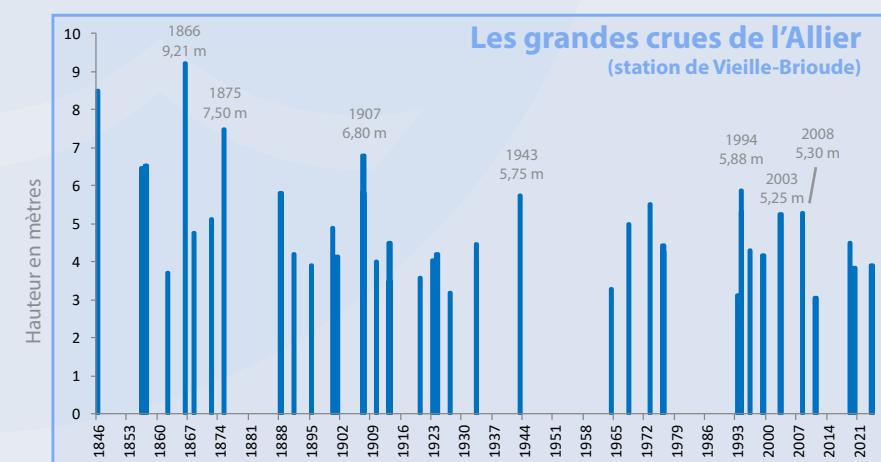
## Stations de mesures et de prévision



Le bassin versant de l'Allier dispose d'un réseau de stations de mesures et de prévention permettant de prévoir les crues et d'alerter si besoin la population (voir page suivante).

En amont de Brioude, on peut ainsi dénombrer 22 stations, sur l'Allier ou ses affluents, représentés sur la carte ci-contre.

L'allier en 2003





# INONDATION



## Mesures de prévention

A Brioude, les zones inondables par l'Allier et ses affluents (et plus précisément par les branches marinières de l'Allier) sont bien connues, il existe un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) qui identifie, à l'échelle cadastrale, les zones directement exposées au risque et celles qui le sont moins. D'ailleurs, ces zones sont soumises à des prescriptions obligatoires, à des recommandations ou interdites à la construction. L'utilisation de ces zones est également réglementée (stockage, déblai, remblai, travaux d'aménagement, ...). Ce Plan a été soumis à enquête publique et finalement annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il est consultable en mairie.



## Mesures de protection

Les crues de l'Allier mobilisent une quantité très importante d'eau et ce avec des débits impressionnantes. Ses affluents sont générateurs de crues rapides. Il est alors illusoire de penser s'en protéger sans porter atteinte au fonctionnement de l'écosystème rivière et donc sans aggraver les crues pour les territoires situés en aval.

En matière de protection individuelle, des techniques existent, renseignez-vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (mise en place de clapets anti-retour, systèmes électriques protégés, ...).



## Mesures de prévision et d'alerte

L'Allier, contrairement aux autres ruisseaux de la commune, est couvert par le réseau de prévision des crues de l'Etat, via les analyses du Services de Prévision des Crues (SPC) Allier. Des mesures hydrométriques (débit, hauteur d'eau) sont alors régulièrement effectuées tout au long de son cours (voir carte page précédente). Celles des stations amont (Vieille-Brioude, Langeac, Prades, Poutès, Langogne, ...) sont prises en compte pour définir des niveaux de vigilance diffusée sur le site internet des Services de Prévision des Crues (SPC) : [www.vigicrues.gouv.fr/](http://www.vigicrues.gouv.fr/).

Par ailleurs, les dernières inondations de 2008 et 2003 ont permis à l'équipe municipale d'améliorer encore la qualité et le temps de réponse face à de tels événements. L'organisation en cas de crise a été formalisée dans un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

En cas d'événement l'alerte de la population est effectuée par le personnel de l'accueil de la mairie, les services techniques et la Police Municipale (téléphone, porte-à-porte, véhicules sonorisés et sonorisation de la ville).

Si nécessaire, les personnes concernées seront évacuées et des relogements de secours seront proposés.

## Consignes de sécurité

### Avant

- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux.
- Lors d'orages violents, vérifiez l'état des grilles et bouches d'égouts à proximité de votre propriété.
- Déplacez les produits et matériels sensibles hors d'atteinte des eaux.
- Supprimez tout stockage (matériels et matériaux) en zone inondable.
- Arrimez ce qui ne peut être déplacé, notamment les cuves.
- Constituez une réserve d'eau potable.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Gagnez les hauteurs les plus proches ou montez à pied dans les étages.

### Pendant et après

- En cas de circulation obligatoire, ne vous engagez pas sur une chaussée submergée.
- Ne consommez pas l'eau du réseau public ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents.

### Après

- Si un bâtiment a été inondé, il est conseillé de l'aérer, de le désinfecter et de le chauffer le plus vite possible
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet de l'installation.
- Ne consommez l'eau du réseau public ou des puits particuliers qu'après avis des services compétents.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.

### Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux.



Ecoutez la radio France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 FM) France Inter (90.4 FM).



Montez à pied les étages.



Coupez le gaz et l'électricité.

N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront protégés par le biais de procédures spécifiques.



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.



## Le risque mouvements de terrain

?

### Définition et mécanisme

C'est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol qui peut être d'origine naturelle ou en relation avec l'activité humaine. Deux typologies de mouvements de terrain existent :

#### > Les mouvements lents et continus :

- le retrait-gonflement des argiles (lié aux changements d'humidité de sols argileux et à l'origine de fissurations du bâti),
- les glissements le long d'une pente (rupture d'un versant instable),
- les tassements de sols compressibles (vase, tourbe, argile) notamment à cause de la surexploitation.

#### > Les mouvements rapides et discontinus

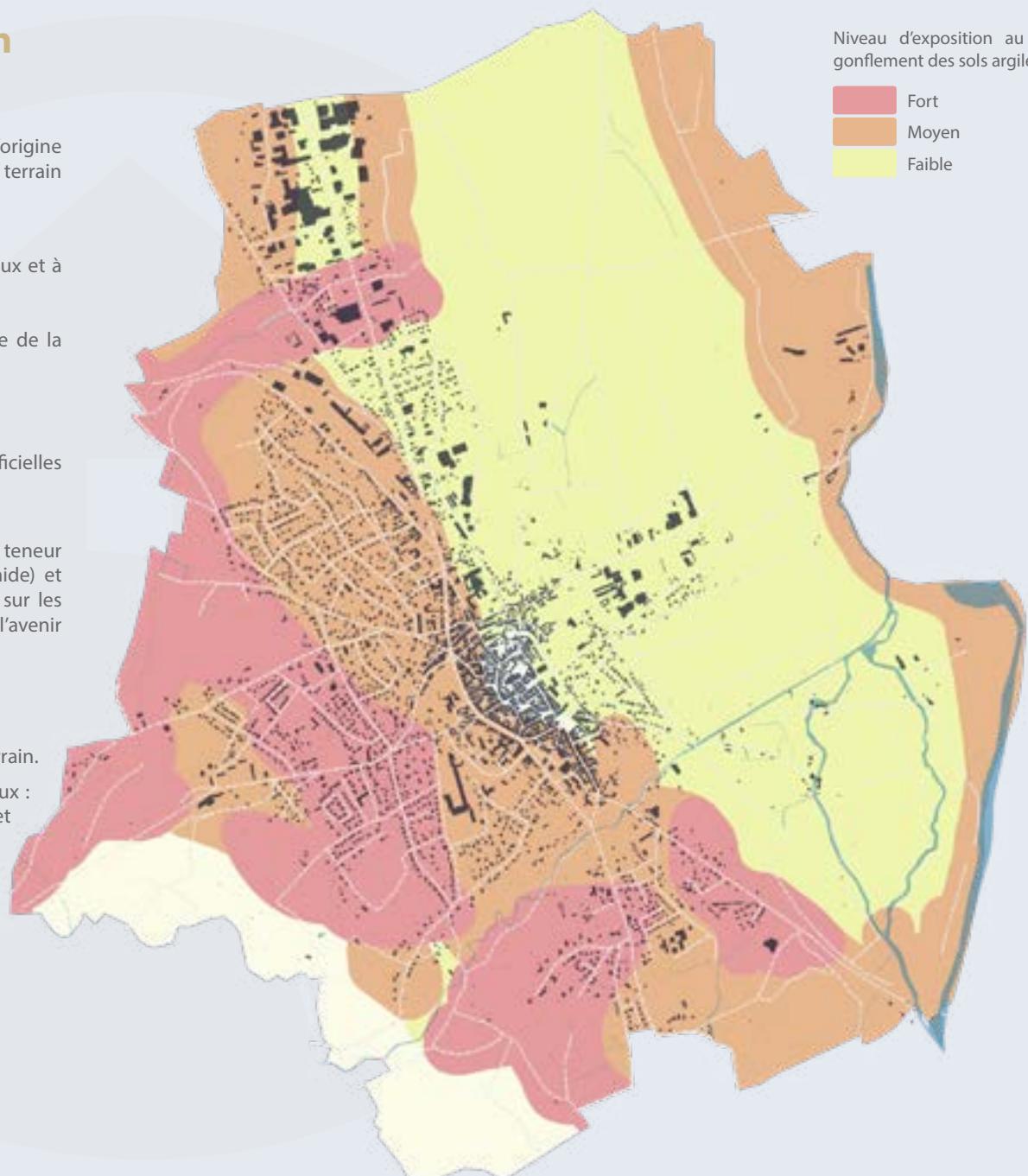
- les éboulements et les chutes de blocs,
- les affaissements de sols, au-dessus des cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières, ...),
- les coulées boueuses et torrentielles.

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène généré par les variations de teneur en eau dans certains terrains argileux produisant des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche). Ils peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Ce phénomène est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique.

### A Brioude, ils peuvent se traduire par :

Le territoire de Brioude n'a pas connu d'événements marquants de mouvements de terrain.

La commune est soumise aux trois niveaux d'aléa retrait-gonflement des sols argileux : faible, moyen et fort. La majorité des zones habitées est affectée par les aléas moyen et fort : les quartiers de la Mayasse, de la Croix des Frères, des Croisettes, de la Route de Saint-Flour, du plateau de Saint-Laurent, de la Borie Darles, du Plateau de Gravenot et de Saint-Ferréol.





## Mesures de prévention

Les constructions en terrain argileux doivent être adaptées à ce phénomène. Les désordres liés au retrait-gonflement des argiles peuvent être évités grâce à une bonne conception de la maison. C'est l'objet de la réglementation mise en place par la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), qui impose de mettre en œuvre des prescriptions constructives adaptées dans les zones les plus exposées.

Depuis 2020, la réglementation impose des obligations d'information en cas de vente d'un terrain constructible ou de projets de construction ou d'extension situés dans une zone d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles.

L'étude d'aléa menée en 2010 par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) à l'échelle du département a permis de déterminer un degré de susceptibilité des formations géologiques présentes sur la commune et d'élaborer une cartographie de l'aléa retrait/gonflement des argiles. Celle-ci est prise en compte dans le PLUi.



## Mesures de protection

Qu'il s'agisse de chute de blocs ou de glissement de terrain, les mouvements de terrains sont par nature soudains et brutaux ; les mesures de prévision et d'alerte de la population sont alors très difficiles à mettre en œuvre.

En cas d'événement et, si nécessaire, les personnes concernées seront évacuées et des relogements de secours seront proposés.

En matière de protection individuelle, des techniques existent :

### > Pour les constructions neuves :

- Prévoir des fondations profondes
- Rigidifier la structure du bâtiment par chaînage
- Aménager les extérieurs de telle manière à ce qu'il n'y ait pas de rejets d'eau (pluvial et assainissement) sur le terrain,
- Veiller à ce que les racines de la végétation ne perturbent pas les niveaux hygrométriques du sous-sol aux alentours du bâtiment (éloignement de la végétation, élagage strict, implantation d'écran anti-racine, ...);

### > Pour les constructions existantes :

- Maîtriser les rejets d'eau (drainage hors zone sensible)
- Contrôler la végétation en évitant de planter trop près et en élaguant les arbres.

## Consignes de sécurité

### Avant

#### > De manière générale, signalez à la mairie :

- l'apparition de fissures dans le sol,
- les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau au robinet, craquements, ...),
- l'apparition d'un affaissement du sol,
- la présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement.

### Pendant et après

#### > A l'extérieur :

- Fuyez latéralement,
- Eloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide, en s'éloignant des fenêtres et en s'abritant sous un meuble solide.

#### > A l'intérieur :

- Coupez le gaz et l'électricité,
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement.

### Après

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Même sans dégâts apparents, ne réintégrer les bâtiments qu'après accord des autorités compétentes.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



# FEUX DE FORêt

# ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES



## ?

### Définition et mécanisme

On parle de feu de forêt dès lors qu'un feu concerne une surface minimale d'un demi hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion à feu d'espaces naturels lorsque les incendies consument des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes.

#### A Brioude, ils peuvent se traduire par :

Aucun incendie n'a été recensé le territoire de Brioude.

La commune présente un aléa faible de par la présence du massif forestier d'Entremont, au sud-ouest.



#### Mesures de prévention

Il est recommandé de débroussailler les abords des parcelles et des habitations sur une distance de 20m.

L'emploi du feu est réglementé dans le département concernant le brûlage des déchets verts et l'emploi du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements et terrains assimilés.



#### Mesures de protection

En cas d'événement, les Sapeurs-Pompiers de Brioude seront mobilisés et les mesures nécessaires seront prises. L'alerte sera transmise par mégaphone et, si besoin, les personnes concernées seront évacuées et des relogements de secours seront proposés.

#### Consignes de sécurité

- Dégagez les voies d'accès ainsi que le cheminement d'évacuation, arrosez les abords.
- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Fermez les volets, portes et fenêtres, et calfeutrez avec des linges mouillés.
- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités.



## ?

### Définition et mécanisme

La majorité des séismes se produisent à la limite entre des plaques tectoniques. Quand celles-ci se déplacent l'une contre l'autre, elles se déforment et de l'énergie s'accumule dans leurs roches, jusqu'à la rupture. D'autres séismes sont dits induits ou anthropiques : ils sont déclenchés par l'activité humaine (construction de barrages, exploitation de la géothermie...).

#### A Brioude

Aucun séisme majeur n'a affecté la commune de Brioude. Elle est située en zone de sismicité faible (niveau 2 sur 5).

# SÉISME



#### Prévention

En France, le risque sismique est un risque naturel majeur qui fait l'objet d'un suivi continu, d'un cadre réglementaire de prévention et d'une information à la population.

En matière de construction parasismique un cadre réglementaire a été mis en place en 2011 au niveau départemental, obligeant à fournir une attestation établie par un contrôleur technique.

#### Consignes de sécurité

- A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques, sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Ecouter la radio.



## Le risque rupture de barrage

### ? Définition et mécanisme

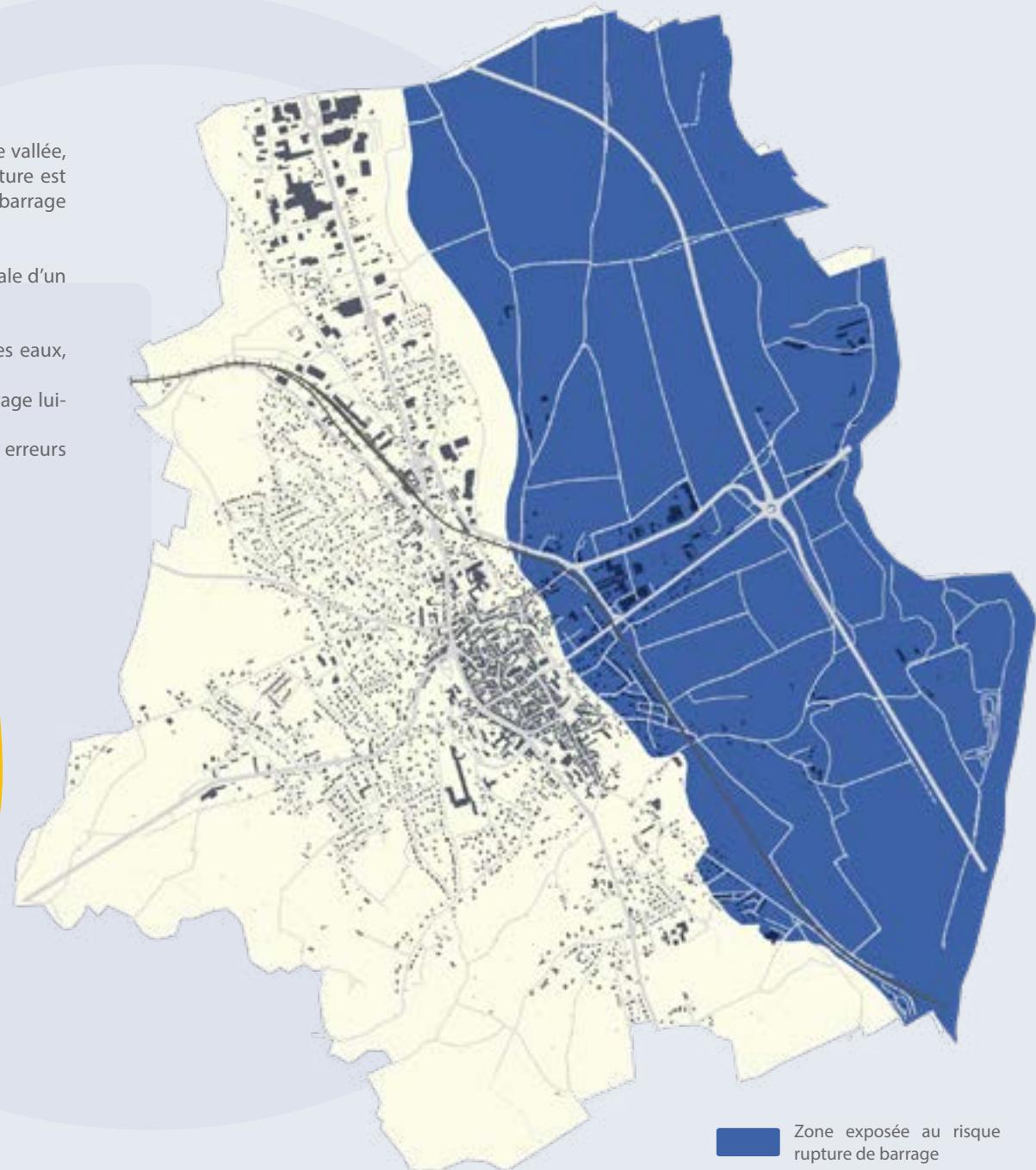
Un barrage est un ouvrage naturel ou artificiel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. Si la hauteur de la structure est supérieure à 20 m et dont le produit  $H \times V 0,5 > 1500$  ( $H$  = hauteur et  $V$  = volume), un barrage est considéré important et de classe A.

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vices de construction, vieillissement des installations ;
- Naturelles : crues exceptionnelles, séismes, glissements de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue) ;
- Humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance.

### Brioude

est concernée par le risque de rupture du **barrage de Naussac** (Lozère), situé à 115 km en amont, qui entraînerait une brutale montée des eaux de l'Allier (9 m par rapport au plan d'eau initial), avec une vague d'inondation atteignant la commune 5 heures après la rupture.





# RUPTURE DE BARRAGE



## Mesures de prévention

Les barrages étant de mieux en mieux construits et surveillés, les ruptures de grands barrages sont des accidents rares de nos jours. Les « grands barrages » font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui prévoit les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités, aux populations, l'organisation des secours et la mise en place de plan d'évacuation.

Pour le barrage de Naussac (classé « grand barrage »), la zone potentielle d'emprise des eaux suite à une rupture du barrage est déterminée à partir d'une étude réalisée en 1978, lors de la construction du barrage. Le préfet de Haute-Loire, chargé de l'élaboration du Plan Particulier d'Intervention (PPI), a demandé au gestionnaire du barrage de refaire cette étude, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 22 février 2002.



## Mesures de protection

En matière de protection individuelle, les techniques appliquées à la protection contre les inondations peuvent se révéler utiles. Renseignez-vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (mise en place de clapets anti-retour, systèmes électriques protégés, ...).



## Mesures de prévision et d'alerte

Le risque de rupture brusque et imprévue est extrêmement faible. Une rupture progressive laisserait le temps de mettre en œuvre les procédures d'alerte et de secours.

En cas de rupture de barrage, l'alerte sera transmise par le personnel de l'accueil de la mairie, les services techniques et la Police Municipale (téléphone, porte-à-porte, véhicules sonorisés et sonorisation de la ville). Des groupes de quartiers préconstitués sont alors mobilisés pour transmettre l'alerte et servir de relai de l'information.

Si nécessaire, les personnes concernées seront évacuées et des relogements de secours seront proposés.



## Consignes de sécurité

### Avant

- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux.
- Lors d'orages violents, vérifiez l'état des grilles et bouches d'égouts à proximité de votre propriété.
- Déplacez les produits et matériels sensibles hors d'atteinte des eaux.
- Supprimez tout stockage (matériels et matériaux) en zone inondable.
- Arrimez ce qui ne peut être déplacé, notamment les cuves.
- Constituez une réserve d'eau potable.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Gagnez les hauteurs les plus proches ou montez à pied dans les étages.

### Pendant et après

- En cas de circulation obligatoire, ne vous engagez pas sur une chaussée submergée.
- Ne consommez pas l'eau du réseau public ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents.

### Après

- Si un bâtiment a été inondé, il est conseillé de l'aérer, de le désinfecter et de le chauffer le plus vite possible
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet de l'installation.
- Ne consommez l'eau du réseau public ou des puits particuliers qu'après avis des services compétents.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**

## Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux.



Ecoutez la radio France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 FM) France Inter (90.4 FM).



Montez à pied les étages.



Coupez le gaz et l'électricité.

N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront protégés par le biais de procédures spécifiques.



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.



## Le risque transport de matières dangereuses (TMD)

### ? Définition et mécanisme

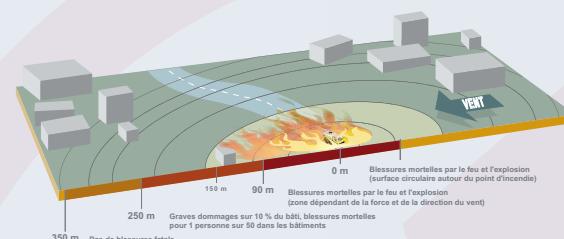
Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui se produit lors du transport de matières inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives, par voie routière, ferroviaire, aérienne ou d'eau. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

On s'accorde à classer et identifier le risque TMD selon trois types :

- le risque TMD rapproché : lorsque ce risque est à proximité d'une installation soumise à un plan particulier d'intervention ;
- le risque TMD diffus : le risque se réparti sur l'ensemble du réseau routier, ferroviaire et fluvial ;
- le risque TMD canalisation : c'est le risque le plus facilement identifiable, dès lors qu'il est répertorié dans différents documents et localisé.

Les produits dangereux sont nombreux. Qu'ils soient inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs, les principaux dangers liés aux TMD sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle, par le mélange de produits, avec des risques de traumatisme direct ou indirect générée par l'onde de choc ;
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie ;
- La dispersion dans l'air, l'eau et le sol, de produits dangereux avec des risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, et des risques pour l'environnement du fait de la pollution du sol ou de l'eau.



### A Brioude

aucun accident majeur n'a été recensé, cependant le risque existe du fait du caractère à grande circulation de la RN 102 et des RD 912 et 588 (liaison avec l'A 75), et de l'éventuelle circulation de matières dangereuses sur la voie ferrée.



Zone exposée au risque de transport de matières dangereuses

Canalisation de gaz



# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## Mesures de prévention

Le Transport de Matières Dangereuses est soumis à une réglementation rigoureuse portant sur la formation des personnels de conduite, la construction des citerne selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques, les règles de circulation et de stationnement des véhicules, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés. Cette dernière mesure, représentée par une plaque orange disposée à l'arrière de la citerne et indiquant, au moyen de numéros, la nature du risque<sup>1</sup> (code de danger) et la matière transportée<sup>2</sup> (code matière), est directement utile aux services de secours lors d'une intervention. Si possible ces numéros doivent également leur être transmis au moment de l'appel pour les aider à adapter leurs matériels et méthode d'intervention.

336  
1230

## Mesures d'intervention

En cas d'accident, les Sapeurs Pompiers de Brioude seront mobilisés et les mesures nécessaires seront prises. Outre les moyens traditionnels de lutte contre l'incendie et de secours aux personnes, ils disposent d'une Cellule de Reconnaissance Chimique chargée d'appliquer des mesures d'urgence, d'élaborer un diagnostic et de proposer les contre-mesures nécessaires.

L'alerte à la population sera transmise par le personnel de l'accueil de la mairie, les services techniques et la Police Municipale (téléphone, porte-à-porte, véhicules sonorisés et sonorisation de la ville).

Si nécessaire, les personnes concernées seront évacuées et des relogements de secours seront proposés.

Enfin, une convention d'assistance dénommée TRANSAID a été signée entre le Ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques afin de pouvoir, en cas d'accident impliquant un produit chimique, réquisitionner des personnes en vue d'une assistance technique auprès de l'expéditeur ou du destinataire du produit concerné. S'ils sont défaillants, la convention permet le recours aux techniciens compétents présents dans les usines chimiques les plus proches de l'accident. Ainsi le protocole TRANSAID permet à l'échelon national, l'intervention rapide en tout point du territoire des meilleurs spécialistes du produit en cause.



## Consignes de sécurité

### Si vous êtes témoin d'un accident

- Prévenez le plus rapidement possible les secours en indiquant le lieu, la nature du sinistre (incendie, explosion, écoulement de produit, ...), le type de véhicule concerné et si possible le nombre approximatif de victimes, le code matière du produit transporté et son code de danger.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas de danger imminent.
- Si des fumées ou vapeur s'échappent du véhicule, fuyez selon un axe perpendiculaire à l'axe du vent, à plus de 300 m environ, ou enfermez-vous dans le local clos le plus proche. Un véhicule n'est pas un bon abri contre les gaz et fumées.

### Dès l'alerte donnée

- Enfermez-vous dans le bâtiment clos le plus proche, n'allez pas sur le lieu de l'accident.
- Arrêtez climatisation et ventilation.
- Calfeutrez fenêtres, aérations, cheminées, ... pour empêcher la propagation d'éventuelles émanations toxiques.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure.
- Eteignez toute flamme (utilisez une lampe à piles si l'électricité est coupée).
- Ne fumez pas.
- Appliquez un linge humide sur le visage en cas de besoin.
- Réduisez le chauffage.
- En cas d'irritation lavez-vous à grandes eaux et si possible changez-vous, notamment en cas de contact avec un produit toxique.
- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.

### Les bons réflexes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Eloignez-vous en.



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.



Ne fumez pas.



## Définition et mécanisme

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration. Le radon a été des conséquences nocives sur la santé humaine (cancer du poumon).

## A Brioude

Brioude est classée en potentiel radon faible, soit la catégorie 1 (sur une échelle de 1 à 3) établie par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN - [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)).

## Prévention

Des campagnes de mesures de radon sont menées par l'IRSN au niveau du département de Haute-Loire. L'information du public est obligatoire dès lors qu'une commune est située en zone à potentiel radon de niveau 2.

Des obligations de dépistage et d'optimisation de l'exposition doivent être tenues, d'après le décret du 4 juin 2018, pour les établissements recevant du public et dans les lieux de travail lorsque des mesures existantes dépassent 300Bq/m<sup>3</sup>.

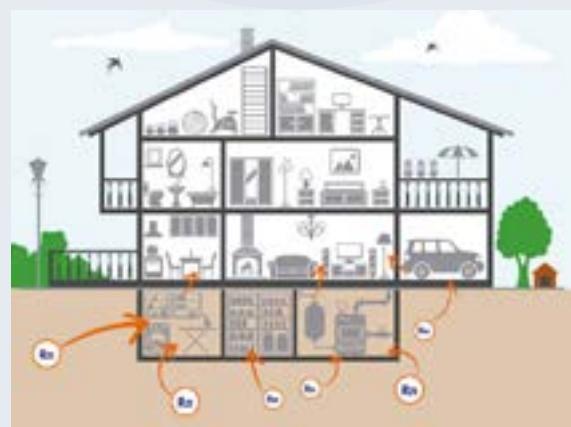
## Protection

La concentration en radon dans un bâtiment peut être réduite par deux types d'actions. Celles qui visent empêcher le radon de pénétrer, en assurant de l'étanchéité à l'air de l'interface sol-bâtiment. Et celles qui visent à évacuer le radon présent par une aération régulière. Les deux types d'action sont généralement combinées.

## Consignes de sécurité

Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- Réaliser des étanchéifications, aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires,
- Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.



# POLLUTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



## Définition

L'introduction d'un agent extérieur ou non est capable d'altérer sa qualité et de rendre son usage dangereux pour l'homme et pour l'environnement. La pollution de l'eau peut être définie par la pollution des eaux intérieures ou la rupture d'alimentation en eau potable.

## A Brioude

La commune de Brioude n'a fait l'objet d'aucune pollution du réseau d'eau potable.

Les zones sensibles représentent les captages d'eau de Vigerie et de Bageasse.

## Prévention

L'Agence Régionale de Santé est chargée d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. En cas de pollution du réseau d'eau potable, la mairie déclenchera le Plan Communal de Sauvegarde, afin de limiter les pollutions et de palier aux conséquences éventuelles de rupture d'approvisionnement en eau.

## Protection

Afin de faire face au manque d'approvisionnement, la mairie organisera le ravitaillement en eau potable.

## Consignes de sécurité

- Prévenir les services de secours et la mairie
- Si possible donner des indications sur la nature et l'origine de la pollution
- Ne pas prélever l'eau pour des usages domestiques, ni les poissons
- S'informer sur les lieux et les modalités d'enregistrement et de distribution d'eau



## Système d'alerte des populations

L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en danger la sécurité de la population, et permet de prendre des mesures de protection.

### Véhicule sonorisé

La Ville de Brioude s'est dotée d'un équipement de sonorisation. Installé sur un véhicule municipal, il permet aux services municipaux de parcourir les quartiers afin d'alerter les habitants sur les actions et comportements à adopter.

### Le Système d'Alerte Fr-Alert

Depuis 2022, le système d'alerte des populations FR-Alert permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Sans l'installation préalable d'une application, la population est informée sur la nature et la localisation du danger, sur les actions et comportements à adopter.

La mise à l'abri est la protection immédiate la plus efficace. Elle permet d'attendre dans les meilleures conditions possibles l'arrivée des secours.

### Ce qu'il faut faire

- Rejoindre un local clos et boucher toute ouverture (fenêtres, portes, aérations, cheminées, ...).
- Arrêter la climatisation, le chauffage ou la ventilation.
- Ecouter France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 FM), France Inter (90.4 FM ou 94.2 FM) ou France Info (105.5 FM).



### Ce qu'il ne faut pas faire

- Rester dans son véhicule.
- Aller chercher ses enfants à l'école.
- Téléphoner.
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qu'il se passe ou rester près des vitres.
- Allumer une flamme.
- Quitter l'abri avant la fin de l'alerte ou les consignes des autorités.



### Signal de fin d'alerte

Le SAIP annonce la fin de l'alerte par un signal continu, non modulé de 30 secondes. Il signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

Fr-Alerte communique la fin de l'alerte par l'envoi d'une notification.

## Consignes générales applicables à chaque risque

- Restez sur place (domicile, bureau, magasin, ...). N'évacuez pas sans en avoir reçu l'ordre.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront protégés par le biais de procédures spécifiques.
- Ne téléphonez pas (ni portable, ni fixe) mais laissez le téléphone branché. Les réseaux et les lignes doivent rester disponibles pour les secours.
- Tenez-vous informé du risque via la radio ou internet (Cf. numéros utiles).
- Gardez près de vous un moyen d'éclairage autonome en cas de coupure d'électricité.
- Suivez les consignes annoncées par la mairie ou les Sapeurs Pompiers.
- Si vous circulez, n'abandonner pas votre véhicule au milieu de la chaussée, il constituerait une gêne pour les secours.
- Ayez toujours un poste de radio portatif en état de marche et facilement accessible, ainsi que des piles neuves. En cas d'alerte il vous permettra de rester informé en écoutant les informations divulguées.
- Ayez toujours à portée de main le matériel nécessaire au confinement (linges, adhésif, ...).

### Se préparer à une évacuation

Rassemblez papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments, ... et objets de première nécessité pour une éventuelle évacuation.

# Numéros utiles

## Numéros d'urgence :

Depuis un portable : 112  
Sapeurs Pompiers : 18  
SAMU : 15  
Police secours : 17  
Médecin de garde :  
04 71 04 33 33

## Obtenir des informations sur le phénomène en cours :

Mairie :	04 71 74 56 00
Préfecture :	04 71 09 43 43
France Inter :	90.4 FM ou 94.2 FM
France Info :	105.5 FM
France Bleu Pays d'Auvergne :	102.5 FM
Chérie FM	100.6 FM
TOTEM:	93.4 FM

## Connaître les prévisions météorologiques (Météo France) :

Serveur vocal : 08 92 68 02 43  
Site Internet : <http://www.meteofrance.fr>

## Connaître les prévisions des crues :

Carte de vigilance « crues » :

<https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/30>

Cotes et débits mesurés aux différentes stations de l'Allier :

Station de Brioude :  
[www.vigicrues.gouv.fr/station/K233081001](http://www.vigicrues.gouv.fr/station/K233081001)  
Station de Langeac  
[www.vigicrues.gouv.fr/station/K230081001](http://www.vigicrues.gouv.fr/station/K230081001)

Pour vous renseigner en cas d'alerte, ne téléphonez pas sur les lignes réservées à l'appel des secours (15, 17, 18, 112) mais écoutez la radio ou consultez internet.